



Pour citer cet article :

« Fonctionnement d'une institution professionnelle d'Education surveillée de filles », archives Dominique Riehl, [ca 1967], 7 p.



1

FONCTIONNEMENT d'une INSTITUTION PROFESSIONNELLE

d'EDUCATION SURVEILLEE de FILLES

I - Emploi du Temps des élèves

de l'I. P. E. S. de BRECOURT

jusqu'en 1967

6 h. 45) Lever) <u>Vie familiale</u>
à	(Ménages	(rééducation individuelle
8 h.) Petit déjeuner) et sociale
8 h.	(Ateliers de	(<u>Vie de travail</u>
à) formation) Rééducation individuelle
(professionnelle	((technique du métier)
12 h.)) rééducation sociale
12 h.	(Déjeuner	(<u>Vie familiale</u>
à) vaisselle) pédagogie de groupe et
13 h. 30) temps libre	(entretiens particuliers
13 h. 30	(Ateliers de	(Vie de Travail
à) formation) pédagogie de groupe et
16 h. 25	(professionnelle	(entretiens particuliers.
16 h. 35	(Enseignement	(Préparation aux examens -
à) général selon les) Culture générale en vue d'un
18 h. 30	(niveaux scolaires	(perfectionnement personnel.
18 h. 30	(Activités dirigées	(Utilisation intelligente et <u>active</u>
à) artistiques et) des loisirs - Rééducation à travers
19 h. 30	(sportives	(des techniques diverses.
19 h. 30	(Dîner	(<u>Vie de famille</u>
à) Veillée familiale) pédagogie de groupe et entretiens
(Toilette	(particuliers "moments privilégiés"
21 h.) Coucher) pour l'observation et la rééducation.
<u>21 h. 30</u>	<u>Paix</u>	

II. / Systeme familial reel /

- tel qu'il a fonctionné à l'I. P. E. S. de Brécourt jusqu'en 1965

L'éducatrice est responsable de son équipe de 8 à 10 filles ; elle habite une aile du "pavillon", bâtiment où elle-même a son logement gratuit c'est-à-dire à la fois une chambre à coucher à l'étage du groupe et un petit appartement privé, séparé, où elle peut vivre et recevoir en dehors des heures de "service" dans le groupe (cet appartement se trouvant à l'étage supérieur réservé au personnel éducateur).

Service de l'éducatrice de groupe

- le matin : pendant 1 h. 15
- à midi : pendant 1 h. 30
- le soir : pendant 2 h.
- le samedi : une partie de l'après-midi
- le dimanche: la plus grande partie de la journée

N. B. : Au cours de ces 2 journées, les élèves regroupées pour des activités diverses (cultes, morale, cinéma, bibliothèque, études, "boutique" etc. ...) sont pendant 3 à 4 heures sous la surveillance des cadres supérieurs.

Type d'horaire pour une éducatrice de groupe

- Mademoiselle X - - congé hebdomadaire régulier mercredi après-midi et jeudi
- 1 dimanche par mois en récupération des jours fériés
- 40 jours de congé annuel
- 3 semaines de congés trimestriels

reste, au maximum : 220 jours de service.

Service dans son groupe :

Lundi	4 h. 45
Mardi	4 h. 45
Mercredi	1 h. 15
Jeudi	-
Vendredi	4 h. 45
Samedi	8 h. 45
Dimanche	9 h.
Total	<u>33 h. 15</u>

Dans ces 33 h. 15 sont compris les 3 repas pris par l'éducatrice avec son équipe ; non seulement l'éducatrice n'a pas de repas à préparer, de vaisselle à laver, de ménage à faire mais même ses propres tricots, son raccommodage etc. se font pendant ces 33 h. 15 de "service" avec ses filles..... quelle est la femme, travaillant, qui a autant d'avantages ? C'est d'ailleurs bien ainsi car c'est celà qui crée l'atmosphère familiale et fait oublier à la fille sa privation de liberté.

Les éducatrices ne tenant pas à être considérées comme des "surveillantes" (surveillantes d'internat ou ... de prison !) ont demandé elles-mêmes à assurer un enseignement quelconque, en fonction de leurs aptitudes.

Ainsi, dans ce système, chacune assure environ 2 heures d'autres services :

- soit enseignement général
- soit activités artistiques
- soit activités sportives
- soit contrôle de la cuisine du pavillon

et ce 3 à 4 fois par semaine c'est-à-dire au maximum : 8 heures.

Nous arrivons ainsi au total de (33 h. 15 + 8 h.) 41 h. 15 tous déplacements et repas compris.

On peut considérer qu'avec les réunions pédagogiques et les préparations (pour certaines), les 45 heures requises sont atteintes.

N. B. : Il est certain que les bonnes éducatrices n'ont jamais hésité à demandé des cours supplémentaires pour des élèves en retard sur leur programme ou à consacrer un quart d'heure de plus à une fille en "crise".

4

Dans cette organisation qui requiert la présence de l'éducatrice 3 fois par jour (comme une mère de famille) chaque "contact" avec 8-10 filles difficiles par définition, dépasse rarement 2 heures, ce qui est très important pour la résistance nerveuse de l'éducatrice.

[N. B. : Il nous a été donné d'observer le système du service continu (3 x 8) des monitrices et surveillantes de l'Administration pénitentiaire .. et d'en constater les effets retentissants.....

Même les Religieuses, qui travaillent pendant 10 à 12 heures avec leurs élèves, coupent leur service en 3 à 4 périodes par jour.]

Le temps s'écoulant entre les 3 moments familiaux et le service hors groupe du soir, représente pour l'éducatrice une totale liberté pendant les belles heures de la journée.

Reste le problème, très discuté, de la présence de nuit.

L'éducatrice étant gratuitement logée, chauffée, éclairée, doit - si elle n'est pas en congé- passer la nuit dans sa chambre (comme une mère reste habituellement dans son appartement avec ses enfants !)

Cependant il est bien entendu

1. que l'éducatrice n'est pas tenue pour responsable des incidents ou fugues nocturnes. On ne lui demande que cette fameuse "présence", affectueuse et rassurante, dont on parle tant pour les inadaptés ... mais que l'on n'applique pas souvent ...
2. que chaque fois qu'elle a envie de passer la nuit ailleurs, l'éducatrice peut se faire remplacer par une collègue ou une stagiaire.

N. B. : Il semble que les avantages en nature compensent bien cette simple présence.

Un fait significatif :

En 1964, après de violentes attaques ~~de la part d'un certain organisme,~~ il avait été proposé à la "bélégue", d'assurer, conformément à sa demande, son service en 2 temps ; mais, ce, sans prendre ~~des~~ repas et sans loger dans le groupe ... c'est-à-dire d'assurer les 45 heures de travail pendant les heures "de bureau". La demanderesse a énergiquement refusé l'offre et pour cause !

Cette méthode de rééducation, permettant à la fois l'action individuelle en profondeur, la pédagogie de groupe, la rééducation sociale, a maintenant 23 ans ; elle a fait ses preuves, preuves indéniables et contrôlables.

Toutes les anciennes élèves contactées, et ce 5, 10, 15, 20 ans après leur sortie, se déclarent satisfaites de leur séjour à l'I. P. E. S. de Brécourt, malgré les 11 heures d'efforts quotidiens exigées pendant 3 ans ...

Aucune ne trouve exagérées les heures d'atelier ou de classe, car chacune garde un merveilleux souvenir de "son" équipe, de "son" éducatrice, de l'esprit de "son" groupe.

Les éducatrices qui, pendant 3, 5 voire 10 ans, ont eu la responsabilité d'une équipe peuvent se flatter d'avoir fait de l'excellent travail en profondeur, solide et durable.

Après 3 ans d'exercice elles devenaient de vraies éducatrices capables d'assumer d'autres fonctions (cadres en internat, responsables de foyers, déléguées à la Liberté Surveillée).

Le système familial réel est, jusqu'à nouvel ordre, le plus efficace sur le plan de la rééducation des mineurs difficiles et le plus valable quant à la formation pratique des ~~filles~~-éducatrices.

Quels sont les "inconvénients" de cette organisation ? ?

- a) elle requiert des éducatrices de valeur car les filles difficiles sont impitoyables dans leurs jugements ; une éducatrice qui ne s'impose pas par ce qu'elle est ou par ce qu'elle sait, peut préparer ses bagages, son équipe lui rendra la vie impossible.

Cette réaction des filles est une garantie car dans un système aussi décentralisé le contrôle des chefs de service ne peut être continu.

- b) seules les éducatrices célibataires, relativement jeunes, réussissent à diriger une équipe avec un plein succès ; sublimant leur instinct maternel, elles se donnent pleinement et agissent bientôt en vraies "mères de famille".

Les filles inadaptées, arrivent frustrées, sont très sensibles à cette affectueuse ambiance familiale.

Ce fait n'est pas un inconvénient car, à mon avis, une éducatrice de groupe doit être jeune, avoir moins de 25 ans (à la rigueur 30, mais c'est exceptionnel) et le travail en groupe d'internat ne doit pas excéder 5 ans. Il y aura donc toujours de jeunes célibataires pour débuter en internat ; aux éducatrices mariées on peut trouver assez de postes leur permettant de concilier travail et vie de famille (Enseignement - Liberté Surveillée - Observation - Foyer de semi-Liberté - Chefs de service dans les I. P. E. S. etc...)

Même si elle reste célibataire, l'éducatrice de groupe, après 5 ans d'exercice, a intérêt à se renouveler et à demander d'autres fonctions dans le domaine de la rééducation.

- c) les "accrochages" affectifs ?

- c'est un argument captieux qui a été avancé par les détracteurs de la méthode. En réalité il se produit très rarement dans le groupe restreint parce que tout le groupe gravite autour de l'adulte et cette dernière ne peut pas montrer de préférence.

D'autre part l'élève tout en étant "en famille" dans son équipe, fait partie d'au moins 4 à 6 autres groupements (atelier, classes, activités dirigées, groupes sportifs etc. ...) dirigés par d'autres personnes.. L'élève passe autant de temps avec son instructrice technique qu'avec son éducatrice de groupe

- d) les besoins en éducatrices ?

- il n'en faut pas davantage : 3 éducatrices doivent suffire pour 2 groupes c'est-à-dire pour 20 filles, 2 titulaires et une remplaçante (Cf. le pourcentage d'éducatrices à Brécourt avant 1965 et celui d'autres services).

- e) l'obligation pour l'éducatrice qui veut sauvegarder son autorité et son influence, d'être un exemple pour ses filles (conduite, tenue, savoir-vivre, savoir faire, habillement, etc. etc....).

7

Il faut évidemment savoir si l'on peut demander à une fonctionnaire de l'Education Surveillée d'être une Éducatrice.

Pour ma part je pense que oui, car inutile de dépenser tous les mois 2 salaires de père de famille pour une fille inadaptée qui repartira aussi, sinon plus, asociale qu'à son arrivée

N. B. : Si la méthode familiale ne plait pas à tout le monde, c'est bien parce que la sélection naturelle du personnel éducateur est quasi-automatique....

Faut-il s'en plaindre ?